

Règlement de l'Ecole Primaire



ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

A LIRE IMPERATIVEMENT

Notre école répond à deux objectifs importants :

- elle a pour but de transmettre aux enfants les valeurs fondamentales et la pratique du judaïsme.
- elle dispense un enseignement général de qualité conduisant les enfants à une réussite scolaire.

1. HORAIRES

L'école est ouverte du lundi au jeudi de 8h20 à 17h

Vendredi de 8h20 à 14h

a) **MATIN**

La Téphila débutera à 8h30 précises

Tout enfant arrivant en retard désorganise l'ensemble de sa classe et perturbe le bon déroulement de la Téphila.

A 8H30 PRECISES, LES PORTES D'ENTREE DE L'ECOLE SERONT FERMEES AUX ELEVES DU PRIMAIRE.

AUCUN ENFANT NE POURRA AVOIR ACCES A SA CLASSE AVANT 9H.

ENTRE 8H30 ET 9H, LES ENFANTS RESTERONT SOUS LA SURVEILLANCE DE LEURS PARENTS.

Avant de rentrer en classe à 9h, l'enfant devra passer au secrétariat afin de faire valider un billet de retard.

Au bout de 3 retards, un avertissement de retard sera envoyé par la poste.
Au bout de 3 avertissements de retard, l'enfant sera renvoyé une journée. Les parents en seront informés par courrier.

b)-APRES MIDI

La sortie des classes a lieu à 17h.

Entre 17h et 17h10, les enfants seront sous la surveillance des professeurs de service.

Après 17h10, ils seront montés automatiquement en salle d'étude et celle-ci sera facturée 5€ euros par enfant.

L'étude se termine à 18h. Il est possible, dans un cas exceptionnel, de récupérer l'enfant jusqu'à 18h15 maximum.

Au-delà de 18h15, une indemnité forfaitaire de 5 euros vous sera facturée.

Les enfants sortiront de l'école obligatoirement accompagnée par un adulte ou d'un enfant de plus de 12 ans (sous condition d'une décharge signée).

Les enfants du primaire ne pourront pas accompagner les enfants au gan.

Les parents déposeront les enfants le matin à 8h20 devant la loge du gardien et les récupéreront à 17h devant la grille de droite.

2. ABSENCES

Pour toute absence un mot d'excuse sera délivré par les parents, faute de quoi, il ne sera pas admis en classe.

Pour une absence de plus de trois jours, un certificat médical est exigé.

En cas de maladie infectieuse, un certificat de non contagion est nécessaire au retour de l'enfant en classe (conjonctivite, gastro entérite, grippe, maladies infantiles).

Les rendez-vous médicaux devront être pris obligatoirement en dehors des heures de classe excepté les rendez-vous chez l'orthophoniste.

Aucune dérogation ne sera possible.

3. DISCIPLINE

Pour le bien-être des enfants et assurer les bonnes conditions de travail, nous sommes contraints d'être plus stricts.

1°/ Manquement aux règles de vie :

Un billet d'observation sera notifié dans le cahier de correspondance et devra être signé par les parents pour le lendemain, faute de quoi, l'enfant recevra un deuxième billet d'observation.

Au troisième billet d'observation, l'enfant sera sanctionné par un avertissement.

Au bout de trois avertissements, l'enfant recevra un blâme dans le livret scolaire et passera en conseil de discipline.

2°/ En cas d'incident grave (violence et insultes envers adultes ou enfants) :

Les parents seront immédiatement informés et un avertissement sera envoyé aux parents par courrier.

Au bout de trois avertissements, l'enfant aura un blâme sur le livret et passera en conseil de discipline avec un risque de ne pas être repris dans l'établissement l'année suivante.

A la cantine et en récréation, aucun manquement au règlement ne sera toléré. N'importe quel professeur de surveillance durant ces moments est en mesure d'appliquer les mêmes sanctions.

Les téléphones portables, tablettes et consoles de jeu sont strictement interdits
En cas de non respect de la règle, ils seront confisqués.

Les ballons en cuir, en plastique ou les balles de tennis sont interdits.
Seules les balles en mousse sont permises par temps sec.

3.-SOIN, PROPRETE ET TENUE DES ENFANTS

Les élèves devront venir propres, les ongles coupés, les cheveux courts pour les garçons et attachés pour les filles. Le gel est interdit.

Nous vous demandons d'adopter des mesures préventives afin d'éviter une prolifération de poux
(1 shampoing et une vérification par mois).

Tenue des enfants :

Le port de la kippa et des tsitsits est obligatoire pour les garçons.

La casquette est strictement interdite pendant les cours. Elle est autorisée pendant les trajets scolaires et pendant la récréation mais est obligatoire durant les sorties scolaires.

Le port de tongs, claquettes, sabots et chaussures à talons est strictement interdit.

Les mamans doivent faire l'effort de porter une tenue correcte en accompagnant ou cherchant leurs enfants.

Le vernis à ongles et le maquillage de toutes sortes sont également interdits.

**Les enfants ne devront pas venir à l'école avec des bijoux de valeur ou fantaisie.
La direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.**

NOUVEAU : UNIFORMES

**Pour cette rentrée scolaire, nous avons décidé de faire porter l'uniforme à tous les enfants du primaire. 2 ventes seront organisées à l'école en septembre, puis une fois par trimestre.
L'uniforme des garçons sera composé de :**

- Un pantalon (4 couleurs au choix)
- Un polo à manches (2 couleurs au choix)
- Un gilet en sweet

L'uniforme des filles sera composé de :

- Une jupe (4 couleurs au choix)
- Un polo (4 couleurs au choix)
- Un gilet en sweet
-

LE PORT DE L'UNIFORME SERA EFFECTIF APRES LES CONGES DE SOUCCOT

4. DEJEUNER

Le déjeuner à la cantine est obligatoire.

L'enfant ne devra pas quitter l'Etablissement durant l'heure du déjeuner.

Aucun enfant ne pourra apporter son repas ni sa boisson (canettes ou autres) à la cantine (sauf restriction médicale).

Si vous donnez un goûter à vos enfants, il devra être parvé **avec Hachgaha (surveillance rabbinique) ou sur la liste des produits autorisés.**

Nous vous conseillons, pour l'équilibre alimentaire de votre enfant, de limiter la quantité de sucreries et de snacks salés et de privilégier les fruits, les légumes et les compotes.

5. CONGES :

Un calendrier des vacances est remis au moment de l'inscription.

Les enfants sont tenus de respecter ce calendrier en ne devançant ni prolongeant la période fixée.

6. CONTACT AVEC LES PROFESSEURS ET LA DIRECTION

Il est **interdit de rentrer dans la classe et déranger les professeurs** pendant les heures de classe et aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Vous êtes priés de prendre un rendez-vous par le biais du **cahier de correspondance**.

Pour un rendez-vous avec la direction, il faut s'adresser **au secrétariat : 01 45 35 94 40**

6. ASSURANCE

Une assurance scolaire est obligatoire. Dans le cas où votre assurance couvre le cadre scolaire, vous devez nous fournir obligatoirement une attestation d'assurance.

7. PARTICIPATION AUX FRAIS D'ECOLAGE

Le barème des écolages est fixé en fonction des revenus et il est remis avec le dossier d'inscription.

Les parents s'engagent, à respecter le calendrier de paiement fixé au moment de l'inscription en remettant à chaque rentrée scolaire la totalité des chèques qui seront encaissés mensuellement ou à signer l'autorisation de prélèvement.

Aucun document ou certificat ne peut être délivré aux parents qui ne seront pas en règle avec le service de la comptabilité de l'école.

L'établissement peut refuser la réinscription d'un élève si les parents ne se sont pas acquittés de la totalité des droits de scolarité.

Mr GOTTFARSTEIN

Mme DARMOUNI

**Le coupon ci-dessous devra être obligatoirement rendu le jour
de la rentrée au professeur de hol.**

**Je soussigné, Mr ou Mme
atteste par la présente avoir bien pris connaissance du présent
règlement intérieur 2014/2015 de l'école Ozar Hatorah et m'engage à
le respecter et à le faire respecter par mon enfant.**

**Signature obligatoire
des parents**

**Signature obligatoire
de l'enfant**